

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/32) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

M. MIGALE donne procuration à M. LANTERI

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, ainsi que Messieurs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Monsieur Daniel VIZIERES est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250312-1-1-03-2025-DE

Date de télétransmission : 14/03/2025

Date de réception préfecture : 14/03/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.1/03/2025

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA PLACE DE L'ABBE PIERRE EN PLACE DE LA FRATERNITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Régine WATERLOT, conseillère municipale déléguée à la mission « Egalité Femmes/Hommes »,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

CONSIDERANT que, suite aux récentes révélations au sujet de l'Abbé Pierre, l'ensemble du Conseil municipal souhaite *renommer la place qui porte son nom,*

CONSIDERANT que le groupe majoritaire « Vauréal partageons l'avenir », très attaché à soutenir les victimes de violences faites aux femmes et après avoir échangé avec la communauté catholique, souhaite renommer cette place en place de la Fraternité,

CONSIDERANT que, parallèlement, le groupe d'opposition « Vauréal 2020 avec vous », s'appuyant sur une enquête du cabinet indépendant Egaé publiée en juillet 2024 et par respect et solidarité envers les victimes, souhaite que cette place porte le nom d'une femme ayant marqué l'histoire du féminisme dans notre pays et que ce nom soit choisi par les Vauréaliennes et Vauréaliens au moyen d'un vote citoyen entre les 5 propositions suivantes : Simone VEIL, Gisèle HALIMI, Elisabeth BADINTER, Simone DE BEAUVOIR ou Marguerite YOURCENAR,

CONSIDERANT que les propositions des deux groupes ont été soumises à l'ensemble du Conseil municipal,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPporteur
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE A LA MAJORITE

(7 contre : Mmes Benichou, Disant, José et Mrs Boultaime, Constantin, Lachas, Le Cunff / 1 abstention : Mme Foursane)

ARTICLE 1 : DE RENOMMER la place de l'Abbé Pierre en place de la Fraternité, selon la proposition du groupe « Vauréal partageons l'avenir ».

ARTICLE 2 : D'ADRESSER un courrier au groupement paroissial, aux commerces de la place de l'Abbé Pierre ainsi qu'au centre médical de la Bussie, afin de les inciter à renouveler dès maintenant leurs documents administratifs (cartes de visite, papiers en-tête, ordonnances, etc.)

ARTICLE 3 : DE NOTER QUE cette nouvelle dénomination sera effective à compter du 30 juin 2025 afin de laisser le temps aux personnes concernées de procéder au changement sur leurs documents et auprès de leurs fournisseurs.

ARTICLE 4 : D'ACTER QUE la fabrication et le changement des plaques de la place seront à la charge de la Commune.

DECIDE A LA MAJORITE

(8 contre : Mmes Benichou, Disant, Foursane, José et Mrs Boultame, Constantin, Lachas, Le Cunff)

ARTICLE 5 : DE REJETER la proposition du groupe « Vauréal 2020 avec vous » visant à ce que cette place porte le nom d'une femme ayant marqué l'histoire du féminisme en France et que ce nom soit choisi par les Vauréaliennes et Vauréaliens au moyen d'un vote citoyen entre les 5 propositions suivantes : Simone VEIL, Gisèle HALIMI, Elisabeth BADINTER, Simone DE BEAUVOIR ou Marguerite YOURCENAR.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal,
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire : 14 MARS 2025
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 14 MARS 2025
.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.